

# L'inspection du travail s'avère efficace dans la prévention des risques psychosociaux

**Berne, 21.06.2018 - A l'occasion d'une action prioritaire consacrée aux risques psychosociaux, en cours depuis 2014, le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) a mesuré les effets des contrôles de l'inspection du travail dans ce domaine spécifique. L'étude a montré que les inspecteurs ont des impacts positifs sur la mise en œuvre des mesures de prévention. Elle a également révélé que les employeurs sont souvent prêts à s'investir dans de telles mesures. Ils tendent toutefois à les aborder plutôt sous l'angle du soutien aux collaborateurs et collaboratrices en difficulté. Or pour endiguer ces risques, des mesures touchant à l'organisation du travail sont également nécessaires.**

En Suisse comme dans les autres pays, les risques psychosociaux au travail (stress, harcèlement, agressions, etc.) sont devenus des sujets de préoccupation, pour les employés comme pour les employeurs. Ces problèmes peuvent avoir des effets graves sur la santé des collaborateurs et constituent un enjeu majeur de santé au travail. Pour inciter les entreprises à prévenir ces risques, le SECO et les inspections cantonales du travail mènent, de 2014 à 2018, une action prioritaire d'exécution sur ce thème. Pour accompagner cette action, le SECO a conduit une étude scientifique pour mesurer les effets de ces contrôles sur les pratiques de prévention des entreprises.

Les visites d'inspection ont rencontré un écho positif auprès des employeurs. Dans les entreprises inspectées, 47% des répondants ont mentionné qu'elles leur avaient permis de développer leurs connaissances en matière de risques psychosociaux, et 34% ont relevé qu'elles avaient conduit l'établissement à prendre des mesures pour prévenir ces risques.

Les résultats mettent également en évidence des effets positifs de l'inspection sur la manière dont les entreprises gèrent en général la santé et la sécurité de leur personnel, sur la volonté des employeurs de prévenir les risques psychosociaux, et sur leurs compétences en la matière. Par rapport aux entreprises non inspectées, les établissements inspectés ont été également plus nombreux à mettre en place des mesures de gestion de ces risques. En revanche, l'étude n'a pas montré d'effet

significatif en termes de mesures d'organisation du travail (planification des horaires, adaptation des tâches, effectifs, outils de travail, etc.). Les employeurs tendent à considérer les risques psychosociaux comme des difficultés individuelles plutôt qu'organisationnelles.

En conclusion, cette étude confirme la pertinence de l'activité de surveillance, telle qu'elle est conçue actuellement. L'action des autorités pose les prémisses nécessaires à une meilleure prise en compte des risques psychosociaux dans les entreprises. Elle montre cependant que la prévention pourrait être encore plus efficace, si elle se focalisait davantage sur les mesures primaires, c'est-à-dire celles qui permettent d'éviter la survenance des risques en adaptant l'organisation du travail. Le SECO poursuivra ses réflexions stratégiques à ce sujet, d'entente avec les cantons.

---

### **Adresse pour l'envoi de questions**

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO  
Holzikofenweg 36  
CH-3003 Berne  
tél. +41 58 462 56 56  
fax +41 58 462 56 00

---

 [Rapport final - Mesure des effets de l'action prioritaire des inspections du travail sur les risques psychosociaux en entreprise \(PDF, 2 MB\)](#)

[\(https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/52838.pdf\)](https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/52838.pdf)

### **Auteur**

Secrétariat d'Etat à l'économie  
<http://www.seco.admin.ch>  
(<http://www.seco.admin.ch>)

Dernière modification 29.12.2017

### **Demandes de medias**

Veuillez adresser vos demandes de medias écrites à [\(mailto:medien@seco.admin.ch\)](mailto:medien@seco.admin.ch)

**Cheffe de la Communication et porte-parole**

Antje Baertschi

tél. +41 58 463 52 75

fax +41 58 462 56 00

**Courriel**

[\(mailto:antje.baertschi@seco.admin.ch\)](mailto:antje.baertschi@seco.admin.ch)

**Chef suppléant de la Communication et porte-parole**

Fabian Maienfisch

tél. +41 58 462 40 20

fax +41 58 462 56 00

**Courriel**

[\(mailto:fabian.maienfisch@seco.admin.ch\)](mailto:fabian.maienfisch@seco.admin.ch)

**Porte-parole**

Isabel Herkommer

tél. +41 58 465 03 49

fax +41 58 462 56 00

**Courriel**

[\(mailto:isabel.herkommer@seco.admin.ch\)](mailto:isabel.herkommer@seco.admin.ch)

**Abonnement aux news**

<https://www.seco.admin.ch/content/seco/fr/home/seco/nsb-news/medienmitteilungen-2018.msg-id-71237.html>